



Institut privé de formation

Par **syvinro_old**, le **06/12/2007** à **17:29**

bonjour,

Notre fils de 17 ans est en échec scolaire, e a arrêté l'école l'an dernier en seconde, ne trouvant pas de maître d'apprentissage dans l'option désirée par lui, nous l'avons inscrit en septembre 2007 dans un institut de formation privé sur Rennes. au bout de quelques semaines, notre garçon commençait à ne plus aller en cours et avons tentés de recadrer avec le directeur de l'institut. En vain. Nous décidons donc d'arrêter cette formation. Temps réellement passé en cours 5 semaines.

Ma compagne (en concubinage et mère du garçon) a signée seule à la rentrée un contrat et versé 400 € d'inscription puis trois chèques de 2500€ /1200€ /1200 €. (5300) L'institut ne nous propose que le dernier quart en remboursement. ça fait peu.

Partant du principe où je n'avais pas signé le contrat de départ, seule la maman. et que j'avais proposé à l'amiable 1/3 pour la formation et 2/3 de la somme totale remboursée. quel recours puis je engager? que me conseillez vous de faire? Merci.

Par **Jurigaby**, le **06/12/2007** à **21:03**

Bonjour.

Vis à vis de l'institut de formation, vous ne pouvez pas faire grand chose. C'est même plutôt commercial de leur part.

Vous devez arranger les problèmes avec la maman.. Si vous êtes divorcé et que c'est elle qui

a l'autorité parentale, alors c'est elle qui doit payer.

Par **sylvinro_old**, le **07/12/2007** à **10:11**

MERCI POUR VOTRE ATTENTION CORDIALEMENT R